

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2009/35

Objet : Convention financière avec les Communautés de Communes des Alpes de Haute Provence pour la mise en œuvre du programme régional de développement des Activités de Pleine Nature.

L'an deux mille neuf, le dix novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 10 novembre 2009

Date de convocation :
Le 13 octobre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Secrétaire de séance :

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Monsieur Victor BERENGUEL (Président), **Monsieur Richard ARZELIER** (Conseiller syndical suppléant de Catherine SAUMONT), **Monsieur Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Valérie GRENARD), **Monsieur Xavier CRET** (Conseiller syndical suppléant), **Madame Chantal EYMEOD** (conseiller syndical), **Monsieur Marc ZANETTO** (Conseiller syndical), **Monsieur Michel BAUDRY** (Conseiller syndical suppléant), **Monsieur Alain DURAND** (conseiller syndical suppléant), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** Vice Président, **Monsieur Claude FEUTRIER** (Conseiller syndical Suppléant), **Monsieur Jean-Claude CATALA** (Conseiller Syndical), **Monsieur Joël BONNAFOUX** (conseiller syndical)

Etaient représentés :

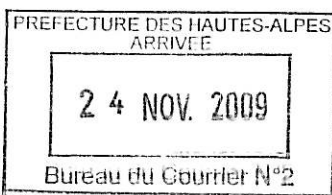
Mme Catherine SAUMONT, Mme Valérie GRENARD, M. Michel ROY, M. Jean BERNARD, M. Claude VINCENT, M. Gérard FROMM

Etaient invités :

Monsieur Jean Louis MICHEL (Président de la communauté de commune Ubaye Serre-Ponçon), Monsieur Dominique ROUX (EDF), Monsieur Christian GROSSAN (CG 05), Monsieur Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun)

Etaient excusés :

M. Roger DIDIER, Mme Monique ESTACHY, M. Gérard FROMM, M. Jean BERNARD, M. Joël GIRAUD, Mme Henriette MARTINEZ, M. Christian GRAGLIA, M. Richard SIRI, M. Jean Michel ARNAUD



Exposé des motifs :

Le Président indique aux membres du Comité Syndical la volonté manifestée par la Communauté de Communes « Ubaye Serre-Ponçon » que de participer au programme régional d'aménagement durable et solidaire du tourisme sportif et de nature, porté par le S.M.A.D.E.S.E.P.

Pour ce faire, il convient donc d'établir avec le partenaire de cette opération non adhérent du Syndicat Mixte une ligne directrice et stratégique pour ces trois années de travail partenarial à venir. A cet effet, le Président propose au Comité Syndical de formaliser cet engagement réciproque par voie conventionnelle : le partenariat ainsi effectué permettra d'identifier le S.M.A.D.E.S.E.P. comme le coordonateur de la démarche, chargé de développer la nécessaire coopération avec les collectivités signataires pour la mise en place d'un programme d'actions, en conformité avec les missions et statuts respectifs de chacun.

La convention ainsi produite aura pour objet d'organiser la mise en œuvre cohérente et coordonnée de ce programme régional sur l'ensemble du territoire « Serre-Ponçon », en donnant notamment à la chargée de mission du S.M.A.D.E.S.E.P. la légitimité d'intervention nécessaire à son travail de coordination. Dans ces conditions, elle constitue le cadre pluriannuel dans lequel pourront être initiées les actions particulières sollicitées par les partenaires, dont la Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations N° 2009/35
Page1/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

« Ubaye Serre-Ponçon », concourant au programme de développement des activités de pleine nature.

Cette convention permet en outre de fixer le régime de répartition financière s'appliquant à l'animation de ce programme, à chacune des étapes qu'il comprend (diagnostic, élaboration des axes de développement stratégique et du programme d'actions, suivi des opérations pour le compte des maîtres d'ouvrage...).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, relatif aux possibilités de mise à disposition des services entre collectivités publiques ;
- La délibération n°2007/42 du comité syndicat prise en date du 14 décembre 2007 relative à l'appel à projet émis par la Région au titre du programme régional de développement solidaire et durable des Activités de Pleine Nature et du Tourisme Sportif en Milieu Rural de Montagne,
- La délibération n°2009/02 du comité syndical prise en date du 11 février 2009 relative à la création d'un poste de chargé(e) de mission et de demande de subvention relative à l'animation de la démarche « Activité de Pleine Nature » - diversification de l'offre touristique
- La délibération n° DEB 09-964 du Conseil Régional PACA en date du 10 juillet 2009 relative à l'attribution d'une intervention financière pour l'animation de la démarche de développement des activités de pleine nature.

CONSIDERANT :

- La sélection le 23 octobre 2008 par la Région de la candidature du S.M.A.D.E.S.E.P. à l'appel à projet émis au titre du programme régional de développement solidaire et durable des Activités de Pleine Nature et du Tourisme Sportif en Milieu Rural de Montagne ;
- La nécessité d'établir par conventionnement un mode de travail partenarial, à la fois coordonné et cohérent à l'échelle du territoire, entre S.M.A.D.E.S.E.P. et collectivités non-adhérentes à ce dernier ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 novembre 2009 :

- **DECIDE** de ratifier la convention de partenariat avec la Communauté de Communes « Ubaye Serre-Ponçon » pour la mise en œuvre sur Serre-Ponçon du programme régional d'aménagement durable et solidaire du tourisme sportif et de nature ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre ce document conventionnel.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Monsieur Victor BERENGUEL



Président du SMADESEP